



Séance extraordinaire du 29 avril 2026

Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, à 15h45, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseiller suivants :

MM. Serge Bilodeau, maire	Petite-Rivière-St-François
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Carl Gilbert, maire	Saint-Urbain
Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur Pilote souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour:

Ordre du jour

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi d'un contrat à FLUVIO pour l'identification des risques et la caractérisation du milieu pour le bassin versant de la rivière du Gouffre dans le cadre de la réalisation du volet 1a de la Convention de subvention signée avec le MAHM en décembre 2025 (plan d'adaptation pour le bassin versant de la rivière du Gouffre)
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Michaël Pilote constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 avril 2026 a été dûment signifié à chacun des membres du conseil de la MRC de Charlevoix au moins trois jours avant le jour de ladite séance et ce, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

SE-2026-05 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Serge Bilodeau et adoptée unanimement.

SE-2026-06 2- OCTROI D'UN CONTRAT À FLUVIO POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET LA CARACTÉRISATION DU MILIEU POUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU GOUFFRE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU VOLET 1A DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LE MAMH EN DÉCEMBRE 2025



ATTENDU l'offre de services professionnels présentée par FLUVIO à la MRC de Charlevoix le 7 avril 2026;

ATTENDU QUE cette offre de services correspond à la réalisation du volet 1a de la convention de subvention signée avec le MAMH en décembre 2025 pour l'élaboration d'un *Plan d'adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau dans le bassin versant de la rivière du Gouffre*, soit l'identification des risques et la caractérisation du milieu, une étape incluse dans le volet 1 portant sur l'appréciation des risques face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend notamment l'étendue des services et la zone d'étude couverte, les livrables planifiés, l'échéancier proposé, l'équipe affectée au mandat et les modalités administratives dudit contrat;

ATTENDU QUE l'analyse des besoins réalisée et les divers motifs présentés aux membres du conseil de la MRC justifient la conclusion d'un contrat de gré à gré avec FLUVIO, conformément à l'offre de services telle que déposée le 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Gilbert et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie un contrat de gré à gré à FLUVIO, conformément à l'offre de services présentée le 7 avril 2026 à la MRC et ce, au montant forfaitaire de 54 500 \$ (excluant les taxes applicables), une dépense imputée à la subvention octroyée par le MAMH et aux honoraires professionnels du budget de l'aménagement du territoire.

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, l'offre de services présentée par FLUVIO et faisant office de contrat liant l'entreprise et la MRC.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

SE-2026-07 4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emmanuel Deschênes et adoptée unanimement. Il est 15h55.

Michaël Pilote
Préfet

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière